

Paris, le 9 décembre 2020

Plan national Santé-Environnement 4 (PNSE4)

L'AMIF et ESPT regrettent « le manque d'ambition du plan »

Invitée à se prononcer sur le PNSE 4 rendu public le 22 octobre dernier, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), en partenariat avec l'association Élus, Santé Publiques et Territoires (ESPT) a réuni les membres de sa commission santé et solidarités* afin de formuler un avis argumenté sur le contenu de ce plan qui s'appliquera sur la période 2020/2024. La consultation nationale organisée autour de ce document s'achevant le 9 décembre prochain.

Au terme de leur analyse, les deux associations alertent les ministères des Solidarités et de la Santé, et de la Transition Écologique qui pilotent le PNSE 4 sur un certain nombre de points.

Les élus regrettent notamment le **manque d'ambition du plan**, « *très peu d'objectifs visent à diminuer les risques ou l'exposition des français aux facteurs nocifs* ». Ils pointent l'absence de hiérarchisation des actions en fonction de la gravité ou de la fréquence des risques sanitaires et **souhaitent en conséquence « qu'il soit établi une priorité d'une dizaine d'objectifs, avec une détermination claire des responsables, des pilotes, des évaluateurs avec des indicateurs de réalisation, de suivi et de résultat, un calendrier précis et un budget à la hauteur des objectifs, permettant d'évaluer à terme l'efficacité du plan et son impact en termes de santé publique »**. Ils demandent également, compte tenu du contexte épidémique, **un report de l'échéance de la consultation d'au moins deux mois**, « *afin de laisser du temps aux différents acteurs notamment de la société civile, de répondre à la consultation publique.* »

S'agissant de la méthode d'élaboration de ce plan, les élus font le constat que les évaluations du plan précédent (PNSE 3), qui avait été vivement critiqué, n'ont pas été suffisamment prises en compte puisque « les mêmes écueils y sont retrouvés ».

Sur la gouvernance des politiques de santé environnementale, l'AMIF et ESPT demandent qu'elle soit clarifiée afin *que la santé soit un « objectif de toutes les politiques publiques »*, mais aussi simplifiée car « *il y a beaucoup trop d'acteurs et cela rend l'information peu lisible.* » Il est notamment impératif d'identifier les responsabilités de chacun dans l'élaboration, le pilotage, le suivi et l'évaluation de ce PNSE 4. Cela vaut également pour le niveau local : la gouvernance de la déclinaison régionale de ce plan doit être simplifiée et il doit y avoir « *une articulation claire entre ce plan national et ses traductions locales, telles que les CLS, PCAET, PAT* ».

Quant au financement, les élus proposent qu'une part du budget du plan de relance soit fléchée vers le budget alloué au PNSE et que les Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE) soient intégrés dans les Contrats de Plan État-Région (CPER) et disposent de moyens financiers.

Le texte intégral du positionnement de l'AMIF sur le PNSE 4 est disponible en pièce jointe et sur [le site de l'AMIF](#)

Contact presse : Graziella Riou – griou@amif.asso.fr – 06 14 42 25 70

*Membres de la commission Santé de l'AMIF : Véronique GARNIER, Adjointe au Maire de Croissy-sur-Seine (78) - Marc GIROUD, Maire de Vallangoujard (95) - Ludovic TORO, Maire de Coubron (93)